



Faire venir son chien ou son chat à Maurice

Les étapes dans l'ordre, à cocher. Comptez 4 à 6 mois de préparation.

À savoir avant tout : l'animal voyage **uniquement en cargo**, jamais en cabine ni en soute avec les bagages. Il doit avoir un **permis d'importation** avant d'embarquer, et il passe **au moins 5 jours en quarantaine** à Réduit.

4 à 6 mois avant le départ

- ☐ Vérifier que la puce électronique est bien lisible
- ☐ Faire ou refaire le **vaccin contre la rage** : tout le calendrier part de là
- ☐ **4 semaines après ce vaccin** : prise de sang pour la sérologie antirabique, dans un laboratoire agréé. Le résultat doit être d'au moins 0,5 UI/ml
- ☐ Demander au laboratoire d'envoyer aussi le résultat aux services vétérinaires mauriciens
- ☐ Faire stériliser l'animal, avec un certificat signé du vétérinaire (sauf animal de reproduction)

Au moins 3 mois avant

- ☐ Envoyer la **demande de permis d'importation** : un formulaire par animal, signé
- ☐ Joindre une lettre expliquant votre venue, la copie de votre permis de résidence, du carnet de vaccination, du certificat de stérilisation et de votre passeport
- ☐ Choisir un **transitaire (courtier en douane) à Maurice** : il est obligatoire pour récupérer l'animal à l'aéroport
- ☐ Réserver le transport en cargo et une cage homologuée IATA à la bonne taille

Le dernier mois

- ☐ Vaccins à jour, faits **au moins 15 jours avant** le départ. Chien : maladie de Carré, hépatite, leptospirose, parvovirose. Chat : typhus, coryza (calicivirus et rhinotrachéite)
- ☐ **Chien uniquement** : test de l'ehrlichiose, moins de 45 jours avant le départ, et test de la brucellose canine. Les deux doivent être négatifs
- ☐ Traitement contre les vers et les parasites
- ☐ **Au moins 4 jours avant l'arrivée** : envoyer par email l'heure d'arrivée et le numéro du vol

Juste avant le départ

- ☐ Certificat vétérinaire international, fait par votre vétérinaire sanitaire puis signé par la DDPP de votre département
- ☐ Aucun signe de maladie la veille ni le jour du départ
- ☐ Emporter **tous les originaux** : permis d'importation, certificats, résultats des analyses

À l'arrivée

- ☐ Le transitaire s'occupe de la douane. Sans lui, l'animal peut être renvoyé, à vos frais
- ☐ Quarantaine de **5 jours minimum** à Réduit. Vous apportez la nourriture
- ☐ Visites du lundi au samedi de 9 h à 11 h et de 13 h à 14 h 30, le dimanche et les jours fériés de 9 h à 12 h
- ☐ À la fin, venir chercher l'animal vous-même ou envoyer une personne avec une autorisation écrite

Les frais officiels, par animal

500 Rs	Permis d'importation
500 Rs	Contrôle vétérinaire à l'arrivée
15 Rs par jour	Chenil de la quarantaine
En plus	Vétérinaire et analyses en France, cage, cargo, transitaire

Races de chiens interdites

American Pit Bull Terrier, American Staffordshire Terrier, Staffordshire Terrier, Blue Nose et Red Nose Pit Bull, Tosa, Dogo Argentino, Fila Brasileiro, Boerboel.

Admis seulement de race pure, avec pedigree : Alaskan Malamute, Bull Mastiff, Cane Corso, Dobermann, Kangal, Mâtin napolitain, Presa Canario, Rhodesian Ridgeback, Rottweiler.

Le contact officiel

Email	petimport@govmu.org, avec en copie moa-dvs@govmu.org
Téléphone	+230 466 6662
Service	Livestock and Veterinary Division, ministère de l'Agro-industrie (les échanges se font en anglais)
Formulaire	sps.govmu.org, rubrique animaux de compagnie

Résumé en français des règles officielles des services vétérinaires mauriciens, qui peuvent changer sans préavis : vérifiez-les avant de vous lancer. Plus de détails sur ile-maurice-retraite.fr/animaux-compagnie-maurice.html. Mis à jour le 14 octobre 2026.